

Règlement de prêt du studio AMIG

- 1) L'utilisation est **strictement réservée aux membres actifs de l'AMIG** qui effectuent un service de **piquet**, et **dont le logement habituel ne permet pas de se déplacer sur le lieu de travail dans le délai fixé** par la hiérarchie (35-60min selon les services).
- 2) Avant la première utilisation, il est impératif de nous transmettre une copie de votre dernière facture de membre ASMAC (ou numéro de membre) et une copie signée du présent règlement à studio@amig.ch. La réservation doit être effectuée avec votre adresse email enregistrée auprès de l'ASMAC, ou votre adresse HUG.
- 3) Le logement est prêté à **titre personnel et nominatif** au médecin répondant aux critères stricts du point 1) du présent règlement. Une seule personne est autorisée à y dormir.
- 4) Le logement est mis à disposition à titre gracieux. Il s'agit d'une utilisation ponctuelle, et en aucun cas d'une substitution à un logement régulier.
- 5) En cas de déprédation du logement (et/ou de ses meubles), nous nous réservons le droit de vous facturer les dégâts et d'interdire toute future utilisation.
- 6) La réservation s'effectue via notre site internet www.amig.ch/studio, avec la règle du « premier arrivé, premier servi » par nuit. Nous comptons sur votre bienveillance envers les collègues de ne pas réserver un grand nombre de nuit, afin que tous puissent en profiter. Nous nous réservons le droit de vous demander des justificatifs horaires en cas de doutes.
- 7) Après la réservation, vous recevrez un email dans les 7 jours ouvrables, vous informant de l'adresse, du code d'entrée et des démarches pour obtenir la clé du logement.
- 8) En cas d'annulation de la réservation, il est impératif de nous en informer dans les meilleurs délais pour qu'un autre membre puisse en bénéficier.
- 9) Il est **interdit de divulguer les informations concernant ce logement** à quiconque, notamment l'adresse et les moyens d'y accéder.
- 10) Il est de la responsabilité de chaque utilisateur de faire son lit lors de la prise du logement, d'ôter ses draps de lit, housse de duvet et d'oreiller, et de les déposer dans le bac prévu à cet effet dans la salle de bain.
- 11) Les poubelles doivent être vidées et descendues dans le local à poubelle, après chaque utilisation du studio.
- 12) Le service de ménage ne passant qu'une fois par semaine, il est de votre responsabilité de laisser le studio propre, avec une attention particulière pour la cuisine (inclue la vaisselle), la salle de bain, la douche et les WC.
- 13) Nous vous remercions de nous avertir immédiatement par email studio@amig.ch en cas de dégâts remarqués dans le studio. L'utilisateur engage sa responsabilité en cas de dommage résultant d'une communication tardive du dommage ou de l'absence de communication du dommage.
- 14) Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte de vos valeurs, dans le studio.

Nous vous remercions de respecter ce règlement.

En cas de non-respect des règles, nous nous réservons le droit de vous en interdire l'accès. Nous vous remercions de le respecter pour tous les médecins qui pourraient en bénéficier.

La modification du présent règlement peut avoir lieu en tout temps, la dernière version est envoyée lors d'une nouvelle réservation.

Je, soussigné(e), m'engage à respecter le présent règlement.

Nom..... Prénom.....

Adresse postaleAdresse email

Date Signature